

## 7.—Emploiment, salaires et gages des chemins de fer, 1936-42

NOTA.—Les chiffres correspondants de 1912 à 1935 paraissent à la p. 559 de l'Annuaire de 1941.

Année	Employés	Total des salaires et gages	Salaires et gages moyens	Rapport des salaires et gages aux—	
				Recettes brutes	Frais d'exploitation
	nomb.	\$	\$	p.c.	p.c.
1936.....	132,781	182,638,365	1,375	49.9	59.0
1937.....	133,753	193,557,663	1,447	49.8	58.8
1938.....	127,747	195,108,351	1,531	52.8	60.2
1939.....	129,362	200,373,668	1,549	50.3	60.7
1940.....	135,700	214,505,163	1,581	45.0	57.5
1941.....	148,746	252,398,865	1,697	42.0	56.0
1942.....	157,740	291,416,755	1,847	39.6	54.1

**Aide gouvernementale aux chemins de fer.**—Afin de permettre à la construction de chemins de fer privés au Canada de précéder la colonisation à titre de chemins de colonisation, ou de traverser les districts à population clairsemée où le trafic n'était guère considérable, les gouvernements fédéral et provinciaux et même les municipalités durent fournir une certaine assistance. Le mode d'assistance consistait généralement en boni d'un montant fixé par mille de chemin de fer construit et, dans les premiers temps, en octrois de terres pour d'autres fins que les emplacements des voies.

Au fur et à mesure que le pays s'enrichissait, les inconvénients de cette méthode se firent sentir et les subsides prirent plus fréquemment la forme d'une subvention en espèces par mille de voie, d'un prêt ou d'une souscription aux émissions de la compagnie. Les garanties des obligations ont été données plus tard et, depuis l'organisation du réseau Canadien National, toutes les émissions d'obligations de ce réseau, sauf celles concernant la matériel roulant, ont été garanties par le Gouvernement fédéral. Aucuns nouveaux octrois de terrains ou subventions en espèces n'ont été faits soit par le Gouvernement du Dominion, soit par ceux des provinces depuis 1939 et la situation, telle qu'elle existait au 31 décembre 1940, est établie aux pp. 596-597 de l'Annuaire de 1942.

Pendant la période d'expansion ferroviaire avant la première guerre mondiale, les gouvernements provinciaux garantissaient les obligations de certaines lignes de chemins de fer qui, par la suite, ont été incorporées aux chemins de fer du Canadien National. A mesure que ces obligations arrivent à l'échéance, elles sont payées par le Canadien National en grande partie au moyen de fonds obtenus par l'émission de nouvelles obligations garanties par le Gouvernement fédéral. De cette façon, des obligations garanties par les gouvernements d'Ontario, de Manitoba et de Saskatchewan ont été éliminées ces dernières années.

## 8.—Obligations des chemins de fer garanties par le Gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux, 31 décembre 1941 et 1942

Gouvernement	Canadien National	Pacifique Canadien	Autres chemins de fer	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>1941</b>				
Gouvernements provinciaux—				
Nouveau-Brunswick.....	2,727,977	Nil	620,000	3,347,977
Alberta.....	10,377,762	"	9,420,000	19,797,762
Colombie Britannique.....	25,026,001	"	20,160,000	45,186,001
Total garanti par les provinces.....	38,131,740	"	30,200,000	68,331,740
Gouvernement fédéral.....	835,410,059 <sup>1</sup>	Nil	Nil	835,410,059 <sup>1</sup>
<b>Grands totaux.....</b>	<b>873,541,799<sup>1</sup></b>	<b>-</b>	<b>30,200,000</b>	<b>903,741,799<sup>1</sup></b>